

Envoyé en préfecture le 22/12/2017  
Reçu en préfecture le 22/12/2017  
Affiché le 22 DEC. 2017  
ID : 056-215601626-20171220-DB20171203-DE



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du  
mercredi 20 décembre 2017

**TRANSFERT DU BUDGET AFFAIRES ECONOMIQUES DANS LE BUDGET PRINCIPAL –  
REGROUPEMENT ET MAINTIEN DE L'ASSUJETTISSEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES A  
LA TVA**

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :**

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Armelle GEGOUSSE, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

**Absents - point 1 à 16 b compris :**

Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

**Absents excusés avant donné pouvoir :**

David DREGOIRE à Patricia QUERO RUEN, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Martine LIEDOT (du début de la séance au point 15 compris), Anne-Valérie RODRIGUES à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO à Ronan LOAS, Katherine GIANNI à Teaki DUPONT (à compter du point 16), Dominique DAUGES à Loïc TONNERRE, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS

**Présents :**

- ouverture de la séance : 24  
- point 01 à 16b : 20

**Absents excusés avant donné des  
pouvoirs :**

- pour la séance : 09  
- début séance à 15 compris : 01  
- point 16a et 16 b compris : 01

**Absents :**

- point 01 à 16 b compris : 04

**DIRECTION DES RESSOURCES**

**n°03**

**TRANSFERT DU BUDGET AFFAIRES ECONOMIQUES DANS LE BUDGET PRINCIPAL -  
 REGROUPEMENT ET MAINTIEN DE L'ASSUJETTISSEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES A  
 LA TVA**

Rapporteur : Antoine GOYER

Le Maire rappelle que le budget "affaires économiques" est ouvert en nomenclature comptable M14 comme un budget annexe SPA - service public administratif - et ses opérations font l'objet de déclarations de TVA détaillées en plusieurs services :

Dénomination	Jean Monnet	SPIE	EDIP	Relais du Dôrt	La Vraie Croix	Viviers du Pizello	Bureaux de Kerloudan
Services	9003	9004	9005	9010	9013	9015	9016
N° de dossier	305597	308281	311365	302078	309018	315759	318436
Code EPI	054 189 048	053 281 793	053 281 288	053 275 430	054 192 381	054 177 934	053 274 521

De ce fait, la possibilité d'intégrer les opérations comptables de ce budget annexe dans le budget principal de la collectivité et de procéder ainsi à la clôture du budget annexe affaires économiques. En ce sens, la Préfecture du Morbihan, les services fiscaux et la Trésorerie Principale de Lorient ont émis un avis technique favorable à cette opération.

Cette intégration se justifie à plusieurs égards :

- Tout d'abord, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, a prévu une montée en charge des compétences des EPCI et a redéfini les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Ainsi, les EPCI à fiscalité propre voient leurs compétences obligatoires étendues, avec un transfert de compétences en matière économique prévu initialement au 1er janvier 2017 (création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, ...) limitant ainsi les capacités de la commune.
- Par ailleurs, l'intégration des opérations de ce budget dans le budget principal de la collectivité permet la possibilité de fusionner certains comptes de TVA en un seul et ainsi être de nature à alléger les tâches des services de la collectivité et du Trésor Public.

La fin de l'exercice comptable 2017 apparaît être la meilleure époque pour procéder à ces opérations d'intégration comptables. Celles-ci se traduiraient par :

- Une délibération du Conseil municipal en décembre 2017 actant le maintien de l'assujettissement des activités économiques à la TVA et le regroupement de la liste des dossiers de TVA listés ci-dessus en un seul dossier (bureaux de Kerloudan – dossier n°318436), les opérations issues de ce budget annexe continueront à faire l'objet d'une individualisation dans le budget principal nécessaire au suivi de la TVA notamment,
- Une délibération du Conseil municipal en février 2018 actant de la clôture du budget annexe affaires économiques à l'occasion du vote du BP 2018,

Les derniers compte administratif et compte de gestion de l'année 2017 du budget annexe affaires économiques seront soumis au conseil municipal en avril 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines » du 11 décembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** le Maire à engager la procédure de clôture du budget affaires économiques à l'occasion du vote des budgets 2018 et à son intégration dans le budget principal de la collectivité
- **MAINTIENT** l'assujettissement des activités économiques à la TVA et à fusionner les dossiers de TVA existants en un seul (bureaux de Kerloudan – dossier n°318436)

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE – 4 ABSTENTIONS (Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Mairie de PLOEM  
(Morbihan)  
Ronan LOAS,  
Maire